



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 15 février 2018  
affiché ou publié le jeudi 15 février 2018  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180208-lmc1H20628H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H20628H1

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 février 2018

n° 015-18 C

**Objet : RS - Commune de Puygros - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols**

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 55

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffinat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Christine Dioux - Xavier Dullin - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Hubert Marechal
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Françoise Bovier-Lapierre à Alexandra Turnar - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Françoise Marchand - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Aloïs Chassot - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Mustapha Hamadi à Christine Dioux - de Anne Manipoud à Alain Thieffinat - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin - de Benoit Perrotton à Dominique Mornand - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Jean-Pierre Ruffier à Bernadette Laclais

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Henri Dupassieux - Pierre Duperier - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Gérard Marcucci - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 08 février 2018

délibération n° 015-18 C

objet **RS - Commune de Puygros - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols**

---

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que la commune de Puygros souhaite procéder à une modification simplifiée du document pour :

- dans le règlement écrit, permettre le changement de destination des bâtiments identifiés en zone NC,
- dans le règlement écrit, adapter les règles concernant les stationnements et les espaces libres en zone NC en conséquence,
- sur le règlement graphique, identifier dans la zone NC les bâtiments concernés.

Les modifications projetées n'ayant pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans la zone, de l'application de l'ensemble des règles du POS, de diminuer ces possibilités de construire ou de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, elles peuvent être mises en œuvre selon la procédure simplifiée prévue à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, une délibération du Conseil communautaire doit définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du POS de Puygros.

Le dossier de projet de modification simplifiée n° 1, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public durant un mois, du jeudi 15 mars 2018 au lundi 16 avril 2018 17h inclus, au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie Puygros aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également consultable sur le site internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la rubrique documents d'urbanisme (<http://www.chambery-bauges-metropole.fr/1394-documents-d-urbanisme.htm>).

Des registres permettant au public de consigner ses observations seront ouverts au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de Puygros. Ces observations seront enregistrées et conservées.

Chacun pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'adresse suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges - 106 allée des Blachères 73026 Chambéry cedex, ou par courriel à [enquete.publique-plu@chambery-bauges-metropole.fr](mailto:enquete.publique-plu@chambery-bauges-metropole.fr), en spécifiant l'objet : modification simplifiée n° 1 du POS de Puygros.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié au plus tard huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de Puygros.

L'avis sera également publié sur les sites internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la mairie de Puygros.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté au Conseil communautaire, qui en délibérera et sera invité à adopter le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-45,

**Vu** le Plan d'occupation des sols de Puygros approuvé le 07 décembre 2001,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** met à disposition du public durant un mois le dossier de projet de modification simplifiée n° 1, l'exposé des motifs et le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, du jeudi 15 mars 2018 au lundi 16 avril 2018 17h inclus, au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de Puygros aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également consultable sur le site internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la rubrique documents d'urbanisme (<http://www.chambery-bauges-metropole.fr/1394-documents-d-urbanisme.htm>),

**Article 2 :** ouvre dans chacun de ces lieux des registres permettant au public de consigner ses observations. Le public pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de monsieur le président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'adresse suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges, 106 allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex, ou par courriel à [enquete.publique-plu@chambery-bauges-metropole.fr](mailto:enquete.publique-plu@chambery-bauges-metropole.fr), en spécifiant l'objet : modification simplifiée n° 1 du POS de Puygros,

**Article 3 :** publie un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations au plus tard huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et sur les sites internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la mairie de Puygros. Cet avis sera également affiché au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de Puygros.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 015-18 C

Objet de l'acte : RS - Commune de Puygros - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 1 du Plan d'occupation des sols

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20628H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20628H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018